

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

—
*Direction générale
des collectivités locales*

—
Sous-direction des finances locales
et de l'action économique

**Circulaire du 4 janvier 2007
relative à la dotation globale d'équipement des départements**

NOR : MCTB0600083C

Référence : ma circulaire n° NOR : MCT/B/06/000551/C du 29 mai 2006.

Pièce jointe : bilan 2005 pour votre département.

Le ministre délégué aux collectivités territoriales à Mesdames et Messieurs les préfets (métropole, départements d'outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte) ; secrétariat général.

Communication à chaque département d'une fiche synthétisant les données définitives de la DGE des départements pour l'exercice 2005.

Indication des besoins en crédits complémentaires pour solder la gestion 2005.

En réponse à ma circulaire du 29 mai 2006 citée en référence, vous m'avez communiqué différents renseignements qui m'ont permis de chiffrer le montant définitif des attributions revenant pour 2005 à votre département au titre des diverses fractions de la dotation globale d'équipement (DGE) des départements, première et seconde parts.

La présente circulaire a pour objet de vous communiquer, comme chaque année, les résultats de cette enquête. Le montant des crédits complémentaires qui vous seraient nécessaires pour solder l'année 2006 vous est également demandé dès la présente circulaire.

I. – BILAN DE L'EXERCICE 2005

La situation de votre département au regard de la DGE 2005 est décrite dans la première fiche ci-jointe qui présente :

a) au titre de la 1^{re} part :

- pour les départements :
 - le montant de la fraction principale, de la fraction voirie et de la majoration pour insuffisance de potentiel fiscal ;
 - le seuil de garantie ;
 - le montant de l'attribution complémentaire au titre de la garantie, s'il y a lieu ;
 - le seuil d'écèlement et l'indication, lorsque c'est le cas, de l'écèlement pratiqué.
- pour les autres bénéficiaires :
 - le montant de la fraction principale ;
 - le montant des éventuelles majorations.

Cette part a été supprimée à compter de 2006.

b) au titre de la 2^e part :

- le montant de la fraction principale ;
- le montant de la majoration « aménagement foncier » ;
- le montant de la majoration « potentiel fiscal » de la seconde part.

Je vous rappelle que la situation des crédits accordés au titre de la DGE permet de mesurer l'excédent ou le déficit résultant de la gestion 2005. Toutes modifications ou régularisations que vous seriez éventuellement amené à effectuer aux décomptes ci-joints devront m'être communiquées de façon à régulariser la situation du département et actualiser la consommation des crédits à l'échelon national.

II. – REPARTITION 2006

Par la circulaire du 29 mai 2006, vous avez eu connaissance du taux de concours applicable en 2006 pour les attributions de DGE (12,63 %) ainsi que des montants :

- de la majoration pour insuffisance de potentiel fiscal ;
- de la majoration « aménagement foncier ».

Par ailleurs, afin de pouvoir mettre en place, dès le début de l'année prochaine, les crédits qui vous seront nécessaires pour solder la DGE des départements de l'année 2006, il vous est demandé de compléter le tableau joint en annexe. Celui-ci, comme l'année passée, vous demande le montant des crédits nécessaires pour solder, dès réception des états de mandatement du 4^e trimestre, la totalité des attributions dues au département pour la DGE 2006.

Le tableau ci-joint doit permettre de recenser :

- les crédits qui vous feraient défaut pour verser les attributions du troisième trimestre 2005 (voire de trimestres antérieurs) ;
- les crédits nécessaires pour honorer le quatrième trimestre 2005 au vu, soit de l'état de mandatement si celui-ci vous a été transmis, soit d'estimations dans le cas contraire.

Pour la première fois cette année les informations devront être saisies directement dans l'intranet de la DGCL (<http://dgcl.mi>) dans la rubrique « Finances locales » : « Gestion budgétaire » : « Programme 120 » : « remontée infos préfetures » : « demande de crédits complémentaires – Exercice 2006 ». Voici un aperçu du masque de saisie que vous devrez compléter :

	num_dept	nom_dept	DGE des 3 premiers trimestres 2006 Montant du bénéficiaire [saisir] [modifier] [annuler]	DGE des 3 premiers trimestres 2006 Montant déjà versé [saisir] [modifier] [annuler]	DGE restant à verser sur les 3 premiers trimestres [saisir] [modifier] [annuler]	DGE du 4 ^e trimestre 2006 [saisir] [modifier] [annuler]	DGE versée au titre du 4 ^e trimestre 2006 [saisir] [modifier] [annuler]	DGE restant à verser au titre du 4 ^e trimestre 2006 [saisir] [modifier] [annuler]	TOTAL DGE restant à verser pour 2006 [saisir] [modifier] [annuler]
01	AIN	0	0	0	0	0	0	0	0
02	AISNE	0	0	0	0	0	0	0	0
03	ALLIER	0	0	0	0	0	0	0	0
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	0	0	0	0	0	0	0	0
05	HAUTES-ALPES	0	0	0	0	0	0	0	0
06	ALPES-MARITIMES	0	0	0	0	0	0	0	0
07	ARDECHE	0	0	0	0	0	0	0	0
08	ARDENNES	0	0	0	0	0	0	0	0
09	ARIEGE	0	0	0	0	0	0	0	0
10	AUBE	0	0	0	0	0	0	0	0
11	AUDE	0	0	0	0	0	0	0	0
12	AVEYRON	0	0	0	0	0	0	0	0
13	BOUCHES-DU-RHONE	0	0	0	0	0	0	0	0
14	CALVADOS	0	0	0	0	0	0	0	0
15	CANTAL	0	0	0	0	0	0	0	0
16	CHARENTE	0	0	0	0	0	0	0	0
17	CHARENTE-MARITIME	0	0	0	0	0	0	0	0
18	CHER	0	0	0	0	0	0	0	0
19	CORREZE	0	0	0	0	0	0	0	0
20A	CORSE-DU-SUD	0	0	0	0	0	0	0	0
20B	HAUTE-.....	0	0	0	0	0	0	0	0

Les crédits vous seront délégués en AE et CP au début du premier trimestre 2007, concomitamment avec l'envoi de la provision de crédits concernant l'exercice 2006. Le montant de votre enveloppe de crédits sera calculé au vu de vos réponses ainsi qu'après communication des bordereaux de crédits sans emploi.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des collectivités locales,
 E. JOSSA

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT DES DEPARTEMENTS BILAN DE L'EXERCICE 2005

DEPARTEMENT : «Département»

1ère Part

a) Département

1) fraction principale		«fracprinc dép» €
2) fraction voirie		«frac voirie» €
3 majoration pour insuffisance de potentiel fiscal		«majoPF_1p» €
	<i>seuil de garantie</i>	«seuil_garantie» €
4) complément sur garantie		«compl garant» €
	<i>seuil d'écrêtement</i>	«seuil_écrêtem» €
5) écrêtement pratiqué		«écrêtement» €
Total a (1 + 2 + 3 + 4-5)		«total départ» €

b) autres bénéficiaires

1) fraction principale		«fracprinc bén» €
2) majorations		«majo béné» €
Total b (1 + 2)		«total béné» €

Total 1ère part (a + b)	«total 1p» €
--------------------------------	---------------------

2ème Part

1) fraction principale		«fracprinc_2p» €
2) majoration « aménagement foncier »		«majo_foncier» €
3) majoration pour insuffisance de potentiel fiscal		«majoPF_2p» €
Total 2ème part (1+2+3)		«total_2p» €

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT DES DEPARTEMENTS
Détermination des crédits complémentaires pour
solder l'exercice 2006

DGE des trois trimestres 2006	
1) Montant de DGE due au bénéficiaire	
Fraction principale (12,63% x investissements éligibles)	<input type="text"/>
2) DGE déjà versée en 2006	
au titre des 3 premiers trimestres	<input type="text"/>
3) DGE restant à verser sur les 3 premiers trimestres (1-2)	<input type="text"/>

DGE restant à verser au titre du 4ème trimestre 2006	
4) Crédits dus au titre du 4ème trimestre 2006	<input type="text"/>
5) Acompte éventuel de DGE versé au titre du 4ème trimestre 2006	<input type="text"/>
5) DGE restant à verser sur le 4ème trimestre 2006 (4-5)	<input type="text"/>
Total général: DGE restant à verser (3+5)	<input type="text"/>